

chose, secouer sa vie publique, sa vie de famille, rompre avec tout : c'est ce que les philosophes n'ont jamais fait, et ce que les chrétiens seuls ont su faire.

Telle était la puissance du polythéisme : incapable d'enseigner, de conduire, d'améliorer la race humaine, de diriger l'homme ou de servir la société ; et néanmoins profondément enraciné, par ses vices mêmes, dans l'esprit des peuples.

APPENDICE

AU TOME TROISIÈME

APPENDICE A

(Voyez la p. 1.)

Divisions de l'empire romain, sa superficie, nombre des troupes, etc.

Il nous a semblé utile, sans entrer dans de trop longs détails, de réunir ici quelques notions élémentaires sur la géographie de l'empire romain jusqu'au temps de Néron.

DIVISIONS DE L'EMPIRE.

ITALIE.

(Voir Pline, III, 5, 10, 12, 13, 17, 18, 19 ; Strabon, V, etc. ; Inscriptions : Orelli, 60-153 ; Henzen, 5099-5198.)

Au temps de la république, on ne comprenait sous le nom d'Italie que cette partie de la péninsule qui est limitée, au nord, par une ligne qui joindrait l'embouchure du Rubicon et le port de Luna. La conquête de cette portion de la péninsule coûta aux Romains des siècles de combats ; elle ne fut complète qu'à la fin du v^e siècle de Rome (487). Les autres portions de l'Italie actuelle furent soumises, la Gaule Cisalpine et la Vénétie en 532 ; la Ligurie jusqu'aux Alpes, dans les années 568-626. J'ai parlé ailleurs des dernières conquêtes d'Auguste dans les Alpes. (*Voy.*

ci-dessus, p. 60.) Ce prince étendit la dénomination d'Italie à tout ce qui porte actuellement ce nom, sauf les îles, et en y ajoutant l'Istrie. Il divisa l'Italie en onze régions, gouvernées chacune par un questeur. J'ai déjà dit (t. I, p. 31) comment, par suite de la loi Julia (an de R. 663) et des lois qui suivirent (664 et 705), l'Italie tout entière avait été appelée au droit de cité.

En dehors de ces onze régions, la ville de ROME.

Première région. — LATIUM et CAMPANIE.

Colonies : Ostie, Minturne, Antium, Pouzzol, Aquinum, Suessa, Venafrum, Sora, Teanum, Neapolis (Naples), Veies.

Municipes : Tusculum, Lanuvium, Aricia, Pedum, Nomentum (la Mentana), Cumes, Arpinum, Anagnia, Cæré, Lavinium, Fidènes, Capène, Herculanium.

En tout, 63 villes ou peuples dans le Latium; 14 dans la Campanie. — 4 villes détruites dans la Campanie, 53 peuples éteints dans le Latium (Pline).

Seconde région. — APULIE.

Colonies : Bénévent (sous Néron), Lucerie, Venouse, Tarente, etc.

55 peuples et 24 villes. (Pline).

Troisième région. — LUCANIE et BRUTTIE (Calabre et une portion des provinces au nord de la Calabre).

Cette région répondait à ce qui avait formé la grande Grèce.

Municipes. Petiliæ (Strongili).

34 villes (Pline), parmi lesquelles Pœstum, Helia, Croton, Sybaris, Métaponte.

Quatrième région. — PAYS DES SABINS ET DES SAMNITES. (Les Abruzzes, etc.).

Les plus vaillantes nations de l'Italie (Pline).

Pline compte 32 peuples, plusieurs qui sont détruits; 9 villes seulement, parmi lesquelles Trinium, Bucca, Hortrone.

J'ai dit ailleurs (t. I, pp. 31-37, 45 et suiv.) quels étaient l'abandon et la dépopulation de ces contrées.

Cinquième région. — PICENUM (Marche d'Ancône, Fermo, etc...).

Colonies : Asculum, Hadria (Tite-Live, xxvii).

13 peuples (Pline). Il nomme seulement six villes.

Sixième région. — OMBRIE avec une partie de la Gaule Cisalpine.

Colonies : Fanum, Rimini (Tite-Live, epitome XV. Velleius Paterculus, I).

Municipes : Pérouse, Urbin.

Quarante-six peuples, onze détruits (Pline).

Autres villes : Ancône, Senegallia, etc.

Septième région. — ÉTRURIE (Toscane et l'État Romain jusqu'au Tibre).

Six colonies : Lucques, Faliscæ, Sienne, Florence, etc.

Cinquante-deux autres villes : Pise, Luna, Volterra, etc.

Huitième région : GAULE CISPADANE (Lombardie au midi du Pô, états de Parme, Modène, etc...).

Cinq colonies : Bologne, Modène, Plaisance, Parme, Brixellum.

Autres villes : Ravenne, Césène, Butrium, etc. Pline compte treize peuples détruits.

Neuvième région. — LIGURIE (Gênes et une partie du Piémont).

Colonies : Dertona (Tortone), Alba Pompeia, Augusta Vagiennorum, etc.

Vingt-et-une autres villes : Gênes, Asta (Asti), Pollentia.

Dixième région. — VÉNÉTIE (État de Venise jusqu'au delà de Trieste).

Six colonies : Aquilée, Tergeste (Trieste), Concordia, Crémone, Brescia, Ateste.

Sept autres villes : Altinum, Padoue, Vicence, Vérone, Trente, etc.; treize peuples et neuf villes détruits.

Dans L'ISTRIE, récemment ajoutée à l'Italie :

Colonie : Pola.

Deux municipes : Egida, Parentium.

Autres villes : Nesactium, etc.

L'Istrie, quoique réunie administrativement à l'Italie, ne jouissait pas du droit de cité.

Onzième région. — GAULE TRANSPADANE (Piémont, Lombardie au nord du Pô).

Colonies : Eporedia (Ivrée), Côme, Laus-Pompeia (Lodi), Turin (Augusta Taurinorum) ; chez les Salasses, Aoste (Augusta Prætoria).

Autres villes : Novare, Milan, Vercelle, Bergame, etc.

On compte dans toute l'Italie cent soixante-une colonies. (Onuphrius Panvinius, *Imperium Rom.*) Le même auteur nomme soixante-douze municipes en Italie. Mais les mêmes villes portèrent alternativement l'un et l'autre titre.

PROVINCES.

ILES VOISINES DE L'ITALIE.

I. SICILE, la première contrée que les Romains réduisirent en province (soumise en 516, mais organisée pendant la seconde guerre punique, après la prise de Syracuse par Marcellus, an de Rome 540). Voyez Cicéron, *in Verrem* IV ; Velleius Paterculus, I. César accorda le droit de latinité à toute la Sicile, et Antoine, d'après les ordres prétendus de César, le droit de cité. Cette concession lui fut retirée depuis, probablement par Auguste. La Sicile, depuis Auguste, était gouvernée, comme province du peuple et du sénat, par un préteur.

Deux municipes : Messine et un municipe dans l'île de Lipari.

Six colonies : Palerme, Taurominium (Taormine), Catane, Syracuse, Thermæ, Tyndaris (Tindare).

Soixante-six autres villes jouissant du droit de latinité.

Quarante-huit peuples à l'intérieur réduits à l'état de sujets (stipendiarii). Voyez Pline, III, 8. Strabon.

Les villes romaines de la Sicile donnèrent à Rome des sénateurs, et par une faveur spéciale, il était permis aux sénateurs siciliens de quitter l'Italie pour aller séjourner dans leur pays sans une autorisation expresse du prince (Tacite, *Annales*, XII, 23).

II. SARDAIGNE, soumise en l'an de Rome 521, classée par Auguste comme province du sénat et du peuple ; elle leur fut ôtée depuis et gouvernée par un procurateur (Orelli, 74, 153), mais Néron la rendit en 67 après J.-C. (Pausanias *in Achaïcis*).

Colonie : Turris Libisonis.

Municipe : Caralis (Ca liari).

Treize autres villes.

La Sardaigne, malsaine et peu habitée, servait fréquemment de lieu d'exil (Suétone, *in Tiberio*, 36. Tacite, *Ann.*, II, 85 ; XIV, 62 ; XVI, 9, 17). Voyez Pline, III, 7, et Strabon, V.

III. CORSE, réduite en province en 523, longtemps réunie à la Sardaigne, séparée depuis le temps d'Auguste. Province prétorienne comme la Sardaigne.

Deux colonies : Mariana, fondée par Marius, et Aleria, par Sylla.

Trente-trois autres villes ou peuples.

Sénèque et beaucoup d'autres y furent exilés. Sénèque, *ad Helvian*, et *alibi passim*. Voyez Strabon, V, 4. Pline, III, 6.

PROVINCES ALPINES.

IV. ALPES MARITIMES, soumises par Auguste en 730 et réduites en province.

On peut ajouter à cette province les Alpes Cottiennes (Mont-Cenis, partie du Valais et de la Savoie), longtemps possédées par des princes vassaux de Rome, auxquels Claude (an 44) avait conféré le titre de roi ; après la mort de ce Cottius (an 65),

réunies par Néron (Suétone, *in Neron*, 48). Cette contrée (regnum Cottii) comprenait douze peuples ou bourgades.

Parmi ces peuples, plusieurs se gouvernaient par leurs lois.

D'autres reçurent d'Auguste et plus tard de Néron le droit de latinité (Tacite, *Ann.* XV, 32). Pline compte *cinq peuples* dans les Alpes investis de ce droit : Octodurenses (Martigny en Valais), Centrones (Tarentaise), Caturiges (Embrun), Vagienni (Coni), Ligures Capillati (riverains du golfe de Gênes entre Nice et Hyères), etc.

Le reste de la province était, comme province de César, gouverné par des préfets (Strabon, IV, 6; Pline, III, 20). Marius Maturus, en 68, commandait les Alpes maritimes.

V. RHÉTIE (le Tyrol et les Grisons), soumise par Auguste (an de Rome 738). Province de César gouvernée par un procurateur (Tacit., *Hist.*, I, 44). Portius Septimius, vers le temps de la mort de Néron, exerçait cette fonction (Id., III, 5).

Colonie : Augusta Tiberii chez les Euganéens (Inscriptions).

Peuple investi du droit de latinité. Les Euganéens (Tyrol italien), peuple nombreux et subdivisé en plusieurs peuplades (il possédait trente-quatre villes au temps de Caton). Plusieurs de ces peuplades étaient placées sous la juridiction des municipes italiens qui leur étaient voisins. *Voyez* Strabon, Pline, III, 20.

PROVINCES DANUBIENNES.

VI. VINDÉLICIE (partie de la Bavière au midi du Danube), soumise par Auguste (ans de Rome 737-740). Province de César.

Villes : Brigantium (Brégenz), Campodunum, Damasia.

Un grand nombre de peuplades formaient la nation des Vindelici. *V.* Strabon et Pline, *ibid.*

Peuple allié au-delà du Danube : Hermunduri (le nord de la Bavière et une partie de la Bohême vers les sources de l'Elbe); peuple fidèle aux Romains, et les seuls Germains qui eussent le droit de voyager dans l'intérieur de la province romaine

(Tacite, *Ann.*, II, 63; XIII, 56. *German.*, 44). En 51, Vibilius était leur roi (Tac., *Ann.*, XII, 29).

VII. NORIQUE (Styrie, Autriche jusqu'au Danube). Province de César, an 740 de R.; gouvernée par un procurateur. L'Œnus (Inn) séparait cette province de la Rhétie (Tacite, *Hist.*, III, 8).

Neuf villes : Virunum, Celeia (Cilley), Teurnia, Juvavum (Salzburg), Vindobona (Vienne), etc.

VIII. PANNONIE (Hongrie en deçà du Danube, Esclavonie), conquise par Auguste en 742 (*Voyez* ci-dessus, p. 60). Gouverneur au temps de la mort de Néron, Ampius Flavianus, proconsul (Tacite, *Hist.*, II, 86).

Deux colonies : Æmona (Laybach), Siscia (Sissech), Petovio (Tacite, *Hist.*, III); Sabaria dans les déserts des Boii, fondée par Claude; Scarabantia Julia (Ædembourg).

Pline nomme dix-neuf peuples et les deux villes de Sirmium (Mitrowitz) et de Taurunum (Belgrade) III, 23, 25.

Légion : XIII^a Gemina (Tacite, *Hist.*, II, 86; III, 4).

Trois États alliés au-delà du Danube : Suèves, gouvernés par Sido et Italicus, depuis longtemps accoutumés à subir la suzeraineté romaine (Tacite, *Hist.*, III, 5). — Sarmates Iazyges (*ibid.*). — Royaume de Vannius (entre les rivières de March et de Vag, au N.-O. de la Hongrie), fondé par les Romains. Vannius, fait roi par le premier Drusus, est depuis dépossédé par son peuple en 51 (Tacite, *Ann.*, II, 63; XII, 29), mais ses successeurs restent fidèles aux Romains.

IX. MÉSIE (Bosnie, Serbie et Bulgarie), soumise par Auguste entre 720 et 740; province de César, gouvernée par un propréteur : vers l'an 19, Latinius Pandus; depuis l'an 19, Pomponius Flaccus (Tacite, *Ann.*, II, 66); vers l'an 25, Poppæus Sabinus (Tacite, *Ann.*, VI, 39; IV, 46-51); vers l'an 63, T. Plautius Ælianus. Aponius Saturninus exerçait cette fonction vers le temps de la mort de Néron (Tacite, *Hist.*, II, 85).

Pline compte sept peuples (Pline, III, 16).

Légions : VIII^a; VII^a Claudia. (Tacite, *Hist.*, II, 85).

PROVINCES DE L'ADRIATIQUE.

X. ILLYRIE et DALMATIE (Croatie et Dalmatie actuelle), réduites en province vers le temps de la guerre de Persée (an 599) ; laissées d'abord au peuple et au sénat, puis reprises par César (Dion. Suét., *in Aug.*, 47). Vers le temps de la mort de Néron, Poppæus Silanus, proconsul (Tacite, *Hist.*, II, 86).

Trois conventus ou chefs-lieux de juridiction : Scardona pour l'Illyrie, Salona et Narona pour la Dalmatie.

Dans l'Illyrie : quinze peuples.

Vingt et une villes, y compris celles des îles.

Colonie : Iadéra.

Municipe : Issa, dans l'île de ce nom, et sept peuples investis du *jus Italicum* (Voyez ci-dessus, p. 115.)

Dans la Dalmatie :

Six municipes : Tragurium, Rhisinium, Butua (Budor), Olchinium, Scodra, Lissum.

Quatre colonies : Sicum (fondée par Claude), Narona, Epidauræ, Salone.

Un grand nombre d'autres villes ou châteaux et beaucoup de villes grecques encore puissantes.

Cinq peuples, divisés en 372 décuries, appartiennent à la juridiction de Salone ; à celle de Narona, treize peuples, divisés en 381 décuries.

Une légion : XI^a Claudia.

Les sept provinces qui précèdent, toutes gouvernées par l'empereur, forment la ligne militaire dont j'ai parlé ci-dessus (page 60 et suivantes).

PROVINCES GAULOISES.

XI. GAULE NARBONNAISE ou Gallia braccata (Languedoc, Roussillon, Provence, Vivarais, Dauphiné et une partie de la Savoie) ; réduite en province entre 629 et 632 (Strabon, IV ; Pline, VII ; Appien ; César, *de Bello Gall.*, I, VII) ; province

du sénat et du peuple (Strabon, XVII. Dion. Suétone, *in Aug.*, 47) ; gouvernée par un proconsul : vers le temps de la mort de Néron, Titus Vinius (Tacite, *Hist.*, I, 48).

Chef-lieu : Narbo Martius (Narbonne).

Sept colonies : Narbonne, Bæterræ (Béziers), Arausio (Orange), Arelate (Arles), Vienne, Forojulium (Fréjus), Toulouse.

Vingt-huit colonies ou villes latines : Nemausus (Nîmes), (avec vingt-quatre bourgs qui lui obéissaient), Antipolis (Antibes), Avenio (Avignon), Carpentoracte ou Forum Neronis (Carpentras), Apta Julia (Apt), Ruscino (Perpignan), Aquæ Sextiæ (Aix), Apollinarium, Alba Augusta (Alps), Augusta Tricastinorum (Saint-Paul-trois-Châteaux), etc.

Deux États libres ou alliés (civitates fœderatæ) : Marseille, gouvernant ses colonies, Nice, Tauroentum (Tarento?), Agatha (Agde), Lerina (île de Lérins), Hercules-Monœcus (Monaco), Hyères, Olbia, Athenopolis, etc. — Le pays des Vocontii (midi du Dauphiné), avec sa capitale, Vasio (Vaison), l'une des premières villes de la Gaule narbonnaise (V. Pomponius Mela), et Lucus Augusti (Lus), autre ville du même peuple.

Outre les villes nommées ci-dessus, Pline nomme encore Illiberis (Ellis), Rhoda, Astromela, Avaticorum maritima (Martigues), Valence et dix-neuf villes moins connues.

Voyez Strabon, IV. Pline, III, 4.

Les sénateurs de la Gaule narbonnaise avaient le même privilège que ceux de la Sicile (Tacite, *Ann.*, XII, 23.) Les légions se recrutèrent souvent dans cette province (Tac., *Ann.*, XVI, 13). La Gaule narbonnaise fournit plusieurs sénateurs illustres à la ville de Rome (*Id.*, XI, 24.)

XII. AQUITAINE (Guienne et autres provinces jusques vers la Loire), soumise par César en l'an 701, province du sénat et du peuple, gouvernée par un propréteur. V. Pline, IV, 19.

On compte vingt peuples qui formaient primitivement l'Aquitaine, entre autres :

Aquitani, Convenæ (Cominges), Bigerrones (Bigorre), Va-

sates (Bazas), Ausci (Auch), Tarbelli (Tarbes), Petrocorii (Périgueux), Nitiobiges (Agen), etc.

Quatorze peuples dont le territoire fut ajouté par Auguste à la province d'Aquitaine :

Bituriges Cubi (Berry), Arverni (Auvergne), Lemovices (Limousin), Gabali (Gévaudan), Vellavi (Velay), Cadurci (Cahors), Bituriges Vibisci (Bordeaux), Metulli (Médoc), Santones (Saintes), Pictones (Poitou), Ruteni (Rouergue), etc.

Deux peuples latins : Ausci (Auch), Convenæ (Cominges).

Trois peuples libres ou alliés : Arverni, Bituriges Cubi, Santones.

Villes principales : Avaricum (Bourges), la ville la plus puissante des Gaules (Strabon); Nemetum (Clermont), Gergovia, Augustodunum (Limoges), Segodunum (Rodez), Divona (Cahors), Limonum (Poitiers), Mediolanum (Saintes), Vesuna (Périgueux), Agenum (Agen), Aquæ Augustæ (Dax), etc.

XIII. GAULE LYONNAISE OU CELTIQUE (limitée au sud et à l'ouest par la Loire, au nord et à l'est par la Picardie, une partie de la Champagne et la Franche-Comté). Conquise par Jules-César (an 694-702). Province du sénat et du peuple, depuis remise à César (Strabon, Suétone, *in Aug.*, 47).

Propréteur en l'an 68 de J.-C., Julius Vindex.

Chef-lieu : Lugdunum (Lyon).

Tous les hommes considérables de cette province étaient investis du droit de cité, et par un sénatus-consulte rendu sous Claude (an 47), ceux d'entre eux qui appartenaient à la nation des Eduens furent déclarés aptes à être reçus au sénat (Tacite, *Ann.*, XI, 23-25, et le discours de Claude, ci-d. t. II, p. 129.)

Pline compte dans cette province vingt-six peuples :

Segusiani (Lyon et Forez), Ædui (Bourgogne), Senones (Sens), Tricasses (Troyes), Carnutes (Chartres), Parisii (Paris), Meldi (Meaux), Vellocasses (Rouen), Lexovii (Lisieux), Caleti (pays de Caux), Abrincatui (Avranches), Osismii (Brest, Morlaix), Curiosolites (Saint-Brieuc, etc.), Veneti (Vannes), Nan-

nettes (Nantes), Boii (Bourbonnais), Aulerici (Évreux), Cenomanni (Le Mans), Andegavi (Anjou), Viducasses (Bayeux), Turones (Tours), Rhedones (Rennes), etc.

Quatre peuples libres ou alliés : Ædui, Carnutes, Meldi, Segusiani.

Colonie : Lugdunum (Lyon), fondée en 717 de Rome.

Autres villes : Bibracte sive Augustodunum (Autun ou plutôt le mont Beuvray), Cabillonum (Châlon-sur-Saône), Matisco (Mâcon), Augustodunum Tricassium (Troyes), Lutetia (Paris), Iatinum (Meaux), Cæsarodunum (Tours), Agedincum (Sem), Genabum (Orléans ou Gien), etc.

Voyez Strabon, IV, 4; Pline, IV, 48.

XIV. GAULE BELGIQUE (depuis les frontières de la Gaule celtique jusqu'au Rhin), conquise par Jules-César (an de Rome 695). Province de César, sous les ordres d'un procureur (Tac., *H.*, I, 58), occupée par les deux armées de Germanie supérieure et de Germanie inférieure (sur la rive gauche du Rhin, l'une au-dessus, l'autre au-dessous de l'embouchure de la Nahe, près de Bingen.) Les proconsuls ou *legati* qui commandaient ces armées étaient à la fin du règne de Néron (an 68) : pour la Germanie inférieure, Fonteius Capito (Tac., *H.*, I, 8) ; pour la Germanie supérieure, Verginius (Tacite, *Hist.*, I, 8).

Légions de la Germanie inférieure : I^a Gallica, V^a Macedonica, XV^a Apollinaris, XVI^a ; — de la Germanie supérieure : IV^a Macedonica, XII^a, XVIII^a, XXI^a. Rapax (Tac., *Hist.*, I, 6, 67 ; IV, 24, 37).

Métropole : Durocortorum (Rheims).

Quatre colonies : Colonia Agrippina (Cologne), Colonia Juhonum, Augusta Rauracorum (Bâle), Noiodunum ou Colonia equestris (Nyons) sur les bords du lac Léman.

Sept peuples libres ou alliés dans l'intérieur : Lingones (Langres), Remi (Rheims), Nervii (Bruges, Tournay), Suessiones (Soissons), Ulbanectes ou plutôt Silvanectes (Senlis), Leuci (Toul), Treveri (Trèves).

Trois peuples alliés au-delà du Rhin : Bataves (dans l'île du Rhin) (Tacite, *Hist.*, IV, 12, 17; V, 25. *Germ.*, 29); Caninéfates (Hollande méridionale); Frisons (Tacite, *Hist.*, IV, 15, 56).

Peuples germains transplantés dans la Gaule par les Romains : Ubii (Cologne), Sicambri (Tacite, *Ann.*, IV, 47; XII, 49).

Autres peuples d'origine germanique : Triboxi (Strasbourg), Nemetes (Spire, Landau), Vangiones (Worms), Tungri (Liège), Menapii (Brabant), Toxandri (Maëstricht), Gugerni (Clèves).

Peuples belges proprement dits : Morini (Boulogne), Atrebatés (Artois), Ambiani (Picardie), Bellovaci (Beauvais).

Autres peuples : Viromandui (Vermandois), Mediomatrici (Metz), Betasii (Liège), Sequani (Franche-Comté), Rauraci (Bâle), Helvetii (Suisse, depuis le Jura jusqu'au Rhin).

Villes principales : Augusta Treverorum (Trèves), Catalaunum (Châlons), Gessoriacum (Boulogne), Samarobriua (Amiens), Vindonissa (Windisch, en Suisse), Magontiacum (Mayence), Vesontio (Besançon).

V. Strabon, *ibid.* Pline, IV, 17.

Ces trois provinces, Aquitaine, Lyonnaise et Belgique, formaient ce qu'on appelait la Gaule chevelue (*Gallia comata*). La province Narbonnaise s'appelait au contraire *Gallia braccata*, et la Gaule Cisalpine (nord de l'Italie), depuis qu'elle avait reçu le droit de cité, s'appelait *Gallia togata*.

Agrippa (an de Rome 734) et Tibère (735) eurent sous Auguste le commandement général de la Gaule.

J'ai déjà rappelé les principaux événements de l'histoire de la Gaule sous les Romains; la révolte de Sacrovir en 21 après J.-C. (t. I, p. 344 et ci-dessus p. 41); les déprédations de Caligula dans les Gaules en 39 (II, p. 36); la destruction du druidisme vers l'an 43 (ci-dessus, p. 12, 13); l'introduction des Éduens au sénat en 47 (t. II, p. 129); l'incendie de Lyon en 64 (ci-dessus, p. 40, à la note); la révolte de Vindex en 68 (t. II, p. 289 et s.).

Le recensement de la Gaule fut fait en l'an de J.-C. 14, par Germanicus (Tac., *Ann.* I, 31), continué en 16 par Vitellius et

Cantius ou plutôt C. Antius (*ibid.*, II, 6), renouvelé en 42 par S. Apicanus, Volusius et Trebellius Maximus (XIV, 46).

Josephe (*de Bello*, II, 16) compte dans la Gaule 315 nations; Plutarque et Appien, 3 ou 400. La notice de l'Empire, au iv^e siècle, compte 415 cités.

ILES DE L'OcéAN.

XV. BRETAGNE (l'Angleterre actuelle jusque vers le Yorkshire) conquise sous le règne de Claude en 43 et 44. — Province de César. — Gouverneur avec le titre de proconsul : A. Plautius Ælianus (45-47). — Propréteurs : P. Ostorius Scapula (47-51). — Didius (51-59). — Veranius (59-60). — Suetonius Paulinus (60-62). — Petronius Turpillianus (62). — Trebellius Maximus (62-68).

Colonies. Camulodunum (Colchester) détruite en 62 par une révolte. — Londinium (Londres), ville de commerce importante dès l'an 51 (Tac., *Annal.*, XIV).

Municipe. Verulam, détruit en 51 par les peuplades révoltées.

Peuples soumis aux Romains : Trinobantes (Essex), Belges (comté de Southampton), Vectis insula (île de Wight), Icenii (Norfolk et Suffolk), V. Tac., *Annal.*, XII, 40; XIV, 29 et s., *Hist.*, III, 45, Silures (midi du pays de Galles), Mona (île d'Anglesey), Brigantes (Yorkshire).

Plus tard, la domination romaine s'étendit sur une partie de l'Écosse actuelle et même sur les Orcades.

Événements principaux : En 51, révolte des Icenii, des Ordovices et des Silures, appuyés par le roi Caractacus. Celui-ci est pris, mené à Rome et amnistié (Tac., *Ann.* XII, 31-40).

Révolte de Venutius, mari de Cartismandua, reine des Icenii; il la détrône et se met en guerre contre les Romains (*Ibid.*, 40-41).

62. Conquête de Mona; nouvelle guerre contre les Icenii. Boadicée leur reine est défaite et se donne la mort (Tac.,

Ann. XIV, 29 et s., *Agric.*, 14. *Suet.*, in *Ner.*, 39 et s. *Xiphilin*, LX).

Légions en Bretagne : II^a Augusta ; II^a ; IX^a ; XIV^a ; XX^a ; (*Tac.*, *Hist.*, 60).

V. *Strabon* ; *Plin.*, IV, 16 ; *Tacite*, *Agricola*, 10 et s.).

Le type de la Bretagne dans les monnaies est une femme appuyée sur un rocher, tenant la lance et le globe.

PROVINCES HISPANIQUES.

Les Romains pénétrèrent en Espagne par suite de leurs guerres contre Carthage. Les Scipions y entrèrent les premiers. En 548, pour la première fois, une province romaine fut constituée en Espagne. En 557, il y en eut deux confiées à deux préteurs (provinces ultérieure et citérieure). La possession de l'Espagne néanmoins fut longtemps douteuse et ne devint complète que sous Auguste par la soumission du nord de la Péninsule (Astures, Gallègues et Cantabres en 734 de Rome). C'est alors qu'Auguste établit les divisions suivantes :

XVI. ESPAGNE TARRACONAISE^e OU CITÉRIEURE (toute la partie de la Péninsule bornée au midi par le Douro, par l'Estramadure et l'Andalousie) ; province de César gouvernée par un préteur, depuis par un proconsul (*Tac.*, *Hist.*, II, 97). En 25 après J.-C., L. Calpurnius Pison (*Tac.*, *Annal.*, IV, 45). — 60-68, Servius Sulpitius Galba, proconsul.

Métropole. Tarraco (Tarragone).

Sept conventus ou lieux de juridiction : Tarragone, ayant 44 peuples ou cités dans son ressort. — Carthago Nova (Carthagène), 62. — César-Augusta (Saragosse), 52. — Clunia (la Corogne), 59. — Asturica (Astorga), 12 peuples formant 240,000 hommes libres. — Lucus (Lugo en Galicie), 18 peuples ou 170,000 hommes libres. — Bragæ (Braga), 24 peuples, 275,000 hommes libres. — En tout 271 peuples.

12 colonies : Tarragone ; Barcino (Barcelone) ; Valence ;

Calagurris (Calahorra) ; Clunia ; Asturica, etc. ; — *exemptes d'impôts* : Cæsar-Augusta et Illice (Elche).

13 *municipes* : Bætulo, Illuro, Saguntum (Murviedro), Celsa ; Emporiæ, etc.

17 *peuples latins* : Lucentum (Alicante), Gracchuris, etc.

Peuple allié : Tarragenses.

136 *peuples sujets ou tributaires*.

V. *Plin* III, 3, IV, 20. *Strabon* III.

De la province Tarragonaise et du *Conventus* de Carthagène dépendent les îles Baléares dans lesquelles *Plin* compte :

Deux municipes : Palma et Pollentia (Pollansa, île de Majorque).

Deux villes latines ; une ville libre ; trois autres cités.

Deux colonies de l'Espagne citérieure possédaient le *jus italicum*. *Plin* III, 3.

Légions : VI^a et X^a (*Tac.*, *H.*, IV, 68).

XVII. LUSITANIE (l'Estramadure et le Portugal au midi du Douro), conquise en grande partie par César pendant son gouvernement en Espagne (an 688), classée en province par Auguste (727). Province de César, soumise à un propréteur, gouvernée au temps de la mort de Néron par Marcus Salvius Otho (années 58-68), (*Suét.* in *Oth.*, 3).

Trois conventus : Emerita Augusta, fondée par Auguste (Mérida), Paca (Badajoz), Scalabis (Truxillo).

Cinq colonies : Emerita Augusta, Paca, Norba Cæsarea (Alcantara), Scalabis, Metallinum (Médelin).

Un municipe : Olisipo ou Felicitas Julia (Lisbonne).

Trois villes latines : Eboræ (Evora), Salacia (Alcacer do Sal), Myrtilis (Mertola).

Trente-six cités sujettes ou stipendiaires ; quarante-cinq peuples.

Voyez *Plin*, IV, 21, 22 ; *Strabon*, III, 3.

XVIII. ESPAGNE BÉTIQUE OU ULTÉRIEURE (Turdétanie, aujourd'hui Andalousie) ; province du sénat et du peuple, gou-